

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation (Indiquer le nom de la délégation) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Ile-de-France
153 bis avenue Charles de Gaulle

92 200 NEUILLY-SUR-SEINE
Tél. : 01 70 48 48 20
Mail : idf@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org



MAIRIE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Centre des Sciences et des Arts
10, rue Mariton
93 400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
Tél. : 01 49 18 92 18
Mail : mecenat@mairie-saint-ouen.fr

www.saint-ouen.fr



MAIRIE DE
SAINT-OUEN-SUR-SEINE

FONDATION
DU PATRIMOINE

► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DU

Centre des Sciences et des Arts de Saint-Ouen-sur-Seine

en Seine Saint-Denis



**Ensemble, restaurons le patrimoine
de la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine**

Retrouvez
le projet sur

www.fondation-patrimoine.org/60145

LE PROJET

Description

Un lieu culturel et patrimonial à restaurer

Le Centre des Sciences et des Arts est le nouvel équipement culturel de la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine. Il réunit l'École municipale des Beaux-Arts, le Centre Scientifique et Technique ATLAS ainsi que la Galerie municipale d'exposition Mariton.

À l'origine, ce bâtiment construit en 1914 était l'usine des parfums Patou, créateur du célèbre parfum Joy qui est encore aujourd'hui considéré comme l'un des cinq plus grands parfums du monde. Témoin marquant du patrimoine « d'atelier » de banlieue, cet espace est reconverti en école privée de confession juive jusqu'en 2006, puis sera transformé en atelier d'artiste. En 2010, l'École municipale des Beaux-Arts de Saint-Ouen-sur-Seine s'y installe.

En 2018, afin de permettre le rapprochement des disciplines Art/Sciences, le Centre Scientifique et Technique ATLAS s'installe dans les locaux de l'École municipale des Beaux-Arts.

Situé à deux pas du marché aux Puces et du futur conservatoire de musique, danse et théâtre, ce nouvel équipement développe une programmation ambitieuse et se veut un lieu de pratiques artistique et technique, de découvertes et d'expérimentation scientifique pour l'ensemble des Audonniennes et des Audoniens.

La levée de fonds doit permettre la réfection du clos couvert, le changement du portail vieillissant et l'aménagement du premier étage d'une partie du bâtiment afin d'y développer de nouveaux pôles de discipline et des espaces plus accueillants pour les usagers.

Montant des travaux	1 240 000 € TTC
Objectif de collecte	800 000 €
Début des travaux	été 2020

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider à la restauration du

Centre des Sciences et des Arts de Saint-Ouen-sur-Seine

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60145

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

« **Fondation du patrimoine - Centre des Sciences et des Arts de Saint-Ouen-sur-Seine** » (voir adresse postale de la Fondation du patrimoine dans la rubrique « **Contacts** »)

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

